Dernière mise à jour : 09 juillet 2017

0.a. Objectif

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

0.b. Cible

Cible 2.a : Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

0.c. Indicateur

Indicateur 2.a.2 : Total des apports publics (aide publique au développement plus autre apports publics) alloués au secteur agricole.

0.e. Mise à jour des métadonnées

Dernière mise à jour : 09 juillet 2017

0.f. Indicateurs connexes

Indicateurs connexes en date de février 2020

Autres indicateurs de l'APD

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Informations institutionnelles

Organisation(s):

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

2.a. Définition et concepts

Dernière mise à jour : 09 juillet 2017

Concepts et définitions

Définition:

Décaissements bruts du total de l'Aide publique au développement (APD) et des autres apports du secteur public de tous les donateurs en faveur du secteur agricole.

Concepts:

APD: Le Comité d'aide et de développement (DAC) définit l'APD comme «les flux vers les pays et territoires figurant sur la liste du DAC des bénéficiaires de l'APD et vers les institutions multilatérales, qui sont

- 1. fournis par des agences officielles, y compris les gouvernements des États et des collectivités locales, ou par leurs agences exécutives ; et
- 2. chaque transaction est administrée avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être des pays en développement; et
- 3. est de nature concessionnelle et comporte un élément de subvention d'au moins 25 % (calculé à un taux d'actualisation de 10 %). (Voir http://www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampcouvert.htm)

Autres apports du secteur public : Les autres apports du secteur public (à l'exclusion des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public) sont définis comme des transactions du secteur public qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité à l'APD, soit parce qu'elles ne visent pas principalement le développement, soit parce qu'elles ne sont pas suffisamment concessionnelles.

(Voir http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCDDAC(2016)3FINAL.pdf, paragraphe 24)

Le secteur de l'agriculture est tel que défini par le DAC et comprend tous les codes sectoriels des système de notification des pays créanciers de la série 311 (voir ici : http://www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/codes-objetclassificationsectorielle.htm)

3.a. Sources de données

Sources de données

Description:

Le DAC de l'OCDE collecte des données sur les flux de ressources officielles et privées depuis 1960 au niveau agrégé et depuis 1973 au niveau des activités par le biais du système de notification des créanciers (les données du SNPC sont considérées comme complètes depuis 1995 pour les engagements au niveau des activités et depuis 2002 pour les décaissements).

Les données sont communiquées par les donateurs selon les mêmes normes et méthodologies (voir ici : http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/).

Les données sont déclarées sur la base d'une année civile annuelle par les déclarants statistiques des administrations nationales (agences d'aide, ministères des affaires étrangères ou des finances, etc.)

3.b. Méthode de collecte des données

Processus de collecte:

Un déclarant statistique est responsable de la collecte des statistiques du DAC dans chaque pays/organisme fournisseur. Ce déclarant se trouve généralement dans l'organisme d'aide national, le ministère des affaires étrangères ou des finances, etc.

3.c. Calendrier de collecte des données

Calendrier

Collecte de données :

Les données sont publiées sur une base annuelle en décembre pour les flux de l'année précédente.

Les flux détaillés pour 2015 seront publiés en décembre 2016.

3.d. Calendrier de diffusion des données

Publication des données :

décembre 2016.

3.e. Fournisseurs de données

Fournisseurs de données

Les données sont déclarées sur la base d'une année civile annuelle par les déclarants statistiques des administrations nationales (agences d'aide, ministères des affaires étrangères ou des finances, etc.

3.f. Compilateurs des données

Compilateurs de données

OCDE

Dernière mise à jour : 09 juillet 2017

4.a. Justification

Justification:

Les flux totaux d'APD et d'autres apports du secteur public vers les pays en développement quantifient l'effort public (hors crédits à l'exportation) que les donateurs fournissent aux pays en développement pour l'agriculture.

4.b. Commentaire et limites

Commentaires et limites :

Les données du système de notification des pays créanciers sont disponibles à partir de 1973. Toutefois, la couverture des données est considérée comme complète que depuis 1995 pour les engagements au niveau des activités et depuis 2002 pour les décaissements.

4.c. Méthode de calcul

Méthodologie

Méthode de calcul :

La somme des flux d'APD et d'autres apports du secteur public de tous les donateurs vers les pays en développement dans le secteur agricole.

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national (ii) au niveaux régional

Traitement des valeurs manquantes:

• Au niveau national:

En raison de la qualité élevée des rapports, aucune estimation n'est produite pour les données manquantes.

• Aux niveaux régional et mondial :

Sans objet

4.g. Agrégations régionales

Agrégats régionaux :

Les chiffres mondiaux et régionaux sont basés sur la somme des flux d'APD et d'autres apports du secteur public vers le secteur agricole.

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données

Description:

Sur la base du bénéficiaire pour tous les pays en développement éligibles à l'APD.

Séries chronologiques:

Données disponibles depuis 1973 sur une base annuelle (calendrier)

Désagrégation:

Cet indicateur peut être ventilé par type de flux (APD ou autres apports du secteur public), par donateur, pays bénéficiaire, type de financement, type d'aide (projet du sous-secteur agricole), etc.

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources d'écarts :

Les statistiques du DAC sont normalisées sur une base d'année civile pour tous les donateurs et peuvent différer des données de l'exercice disponible dans les documents budgétaires de certains pays.

7. Références et documentation

Références

URL:

http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/

Références:

Voir tous les liens ici : http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/